



Votre point de contact *Avec toutes les administrations*

La complexité des procédures administratives, l'éparpillement des guichets, les méconnaissances des droits de chacun, l'éloignement des services, administrations rendent difficiles et peu lisibles l'information et les démarches de nos populations rurales.

Aussi, afin de faciliter l'accès des administrés à l'information et à la simplification des démarches, la Municipalité a décidé d'adhérer au dispositif « Relais Services Publics » mis en place par l'Etat..

« Les Relais Services Publics » c'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organisme publics.

Grâce au Relais Services, vous pouvez :

- ☞ Obtenir des renseignements administratifs de tout ordre
- ☞ Obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers
- ☞ Etre accompagné dans vos démarches :
 - Pour effectuer vos démarches en ligne (internet)
 - Pour obtenir un formulaire et sa notice
 - Pour vous aider à constituer un dossier
- ☞ Suivre votre dossier personnel, pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur Internet
- ☞ Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si votre demande le nécessite.

Un agent vous accueille. Il ne sait pas tout, mais il sait chercher, vous orienter, vous conseiller, vous aider. Les Relais Services Publics, c'est un service plus proche de vous : un accompagnement personnalisé, des démarches administratives facilitées grâce à l'administration en ligne, des connexions à Internet en libre accès dans certains Relais, une qualité de service garantie.

Les premiers partenaires du Relais Services Publics de Saint Germain Du Bois a avoir répondu à notre initiative sont : la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi), les ASSEDIC (Pôle emploi), l'ADIL(Agence Départementale d'Information sur le Logement). Nous sommes dans l'attente de la réponse d'autres éventuels partenaires (CAF, CPAM).

L'agent en cours de recrutement affecté à ce service recevra une formation de nos partenaires afin de pouvoir répondre au mieux à l'attente des usagers.

Le Relais installé dans les locaux de la Mairie fonctionnera en début d'année 2009 et sera **ouvert au public du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que le lundi de 14 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.**